

## DEPARTEMENT DU GERS

\*\*\*

### Communauté de Communes DES COTEAUX ARRATS GIMONE

\*\*\*

#### DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date convocation : 12/06/2019

Date de séance : 18/06/2019

Date d'affichage :

Numéro d'ordre : 2019-06-047

Nombre de conseillers			
Exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération	Absents
58	46	52	6

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 18 juin le conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en la commune d'Aubiet, en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre DUFFAUT.

**Etaient présents :** Pierre DUFFAUT, Jean Claude BADY, Philippe DUDEZ (n'a pas pris part au vote de l'objet n°1 à 9), Christophe MEAU, Catherine HEURTEUX, Stéphanie CORNEILLE, Michel ANGELE, Jacqueline LOUSSIGNAN, Jacques SERIN, Alain de SCORRAILLE (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Marie Claude DURTAUT (suppléante de Daniel DANFLOUS), Sergine AGEORGES, Daniel ZAÏNA, Brigitte SAINT MARTIN, Gérard ROEHRIG, Chantal CASASOLA, Jean CERDA, Jean Claude DUFFAUT, Claire BRIAT, Régis DARIES, Sylvie LAFFORGUE, Bruno GABRIEL (n'a pas pris part au vote de l'objet n°10 à 13), Georges de LORENZI, Patricia GRAUBY, Pierre ROUMEGUERE, Georges DALLIES, Gérard FAURE, Arnauld WADEL, Bruno BODART, Eric ANGELE, Jean Luc BOAS, Gérard ARIES, Jacques BORTOLUSSI, Jean Michel VERNIS, Chantal LABEDAN, Francis CHABROL, Joël BERNADOT, Guy de GALARD, Pascal JOLLY, Eric BALDUCCI (n'a pas pris part au vote de l'objet n°4), Alain CARRIERE, Paul BURGAN, André LAFFONT, Séverine CARCHON, Eric TRUFFI, Josiane JAMBU (suppléante de Fabrice POURCET), Bernard MONLIBOS.

Le quorum est atteint

**Etaient absents :** Sandrine DEDIEU, Christophe LABBE, Pierre AIROLDI

**Etaient absents excusés :** André PICCIN, Evelyne BURGAN DELMAS

**Etaient absents excusés avec procuration :**

Sylvie VARIN a donné procuration à Jean-Claude DUFFAUT.

Véronique CASTEX a donné procuration à Sylvie LAFFORGUE.

Francis LAGUIDON a donné procuration à Pierre DUFFAUT.

André MARQUISSEAU a donné procuration à Joël BERNADOT.

Jean Pierre SALERS a donné procuration à Eric BALDUCCI.

Francis DUMONT a donné procuration à Alain CARRIERE.

**Secrétaire de séance :** Christophe MEAU.

**Assistaient à la séance :** Christian POMIES, Thierry le CARPENTIER.

**Objet : Approbation des modifications statutaires du SGSA relatives aux compétences et à l'adhésion de trois nouveaux EPCI**

Monsieur le Président indique à l'assemblée que par délibération N°2019-7, le comité syndical du Syndicat de Gestion de la Save a approuvé une modification statutaire visant à préciser le contenu de ses compétences obligatoires et à permettre au syndicat de bénéficier de la délégation de compétences prévue par la loi jusqu'au 31/12/2019.

Par ailleurs, par délibération N°2018-36 du 27 novembre 2018, le comité syndical a initié l'adhésion de trois nouvelles collectivités :

- La C.A. du Muretain a donné son accord par délibération du 11/12/2018.
- La C.C. du Plateau de Lannemezan a donné son accord par délibération du 13/12/2018.
- La C.C. Cœur de Garonne a donné son accord par délibération 18/12/2018.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à délibérer de manière

- d'une part l'adhésion de la CA du Muretain, de la C.C. du Plateau de Lannemezan et la C.C. Cœur de Garonne,
- et d'autre part la modification statutaire adoptée par délibération N°2019-7 ainsi que le projet de statuts reprenant l'ensemble de ces modifications,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion au SGSA de la C.A. du Muretain, de la C.C. du Plateau de Lannemezan, et de la C.C. Cœur de Garonne,
- ENTERINE les modifications statutaires relatives aux compétences,
- VALIDE le projet de statuts consolidés joint en annexe,
- INVITE Monsieur le Président à notifier la présente décision aux instances concernées.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits  
Au registre sont les signatures  
Pour copie certifiée conforme

Le Président de la Communauté de Communes  
des Coteaux Arrats Gimone  
DUFFAUT Pierre

